

[Accueil du site](#)[Présentation](#)[Activités de l'IHTP](#)[Axes de recherche](#)[Équipe](#)[Formations doctorales](#)[Réseaux de recherche](#)[Bibliothèque](#)[Publications](#)[Ressources en ligne](#)[Agenda](#)[Presentation](#)[Annuaire](#)[Rechercher](#)[Sur ce site](#)[Sur le Web du CNRS](#)[Mentions légales](#)[Crédits](#)[RSS](#)[Essai podcast](#)

Accueil du site > Ressources en ligne > sélection de Cahiers de l'IHTP > Cahier de l'IHTP n°21 : La bouche de la Vérité ? La recherche historique et les sources orales > Effets pervers par Denis Peschanski

Effets pervers par Denis Peschanski

Dans le domaine de l'utilisation du témoignage, ce serait sans doute à peine forcer le trait d'affirmer que la critique a précédé la pratique, tant les réticences sont anciennes et nombreuses dans la communauté historique. Il est vrai, néanmoins, que la vogue qui a gagné la France au milieu des années 1970 ne s'est pas toujours embarassée de précautions. Si les affrontements demeurent, il semble possible aujourd'hui d'aborder le sujet sans intégrisme. Pour ce, nous rappellerons d'emblée quelques évidences. Ainsi, la source est au coeur de la démarche de l'ethnologue, elle est son matériau de base, comme elle occupe une place centrale chez une partie significative des sociologues, alors qu'elle ne peut être qu'une des dimensions de l'écriture historique. Les objectifs et les interrogations divergent en fonction des disciplines, et il est donc essentiel de préciser qu'ici nous parlons comme historien et de l'histoire. Une histoire du temps présent, la précision est d'importance, car la présence du témoin est à la fois consubstantielle voire définitoire de cette histoire, et suscite les plus grandes réserves, y compris parmi les acteurs. Nous ne prendrons qu'un exemple, avec Daniel Cordier, l'ancien secrétaire de Jean Moulin, qui a engagé l'écriture d'une monumentale biographie de son chef (2 volumes parus, 4 à paraître). Le déclin, précise-t-il, remonte à un débat télévisé difficile aux "Dossiers de l'Ecran" : "En 1944-1945, j'avais quitté quelques radeaux misérables qui étaient les mouvements résistants, quasiment en perdition dans la tempête. Et puis, quarante ans après, ce soir-là, dans le studio, il y avait une espèce de bateau de guerre, un cuirassier, symbole de la Résistance, où il ne manquait ni un canot ni une bouée de sauvetage" [1]. Il s'est donc replongé dans cette histoire, en refusant, pour l'essentiel, la contribution des témoignages oraux. Ainsi pour Calluire et les conditions de l'arrestation de Jean Moulin, quand il constate que, les témoignages s'accumulant depuis les événements, la vérité s'est obscurcie ; c'est donc à partir d'une douzaine de documents encore disponibles, et six inédits, qu'il reconstituera cette affaire. Ce refus des sources orales explique, pour une part, l'affrontement qui, au moment de la sortie de ses deux premiers tomes, l'a opposé en particulier à Henri Noguères, dont la volumineuse histoire de la Résistance en France s'appuie sur un grand nombre de témoignages.

Cette contradiction est au coeur de l'histoire du temps présent, bien que certaines remarques valent aussi pour l'écrit, et d'autres touchent le témoignage en général, qu'il soit écrit ou oral.

Le témoignage oral est porteur d'une série d'effets pervers, qui jouent les uns sur l'interviewé, les autres sur l'interviewer, et donc les uns et les autres sur l'interview à décrypter. Du côté de l'interviewé, on relèvera principalement les mécanismes de (re)construction, ainsi que ceux d'extrapolation, de rehiérarchisation et d'immédiateté. La (re)construction est le processus le plus classique, dans la mesure où qui dit mémoire dit construction, opérant sous l'effet des systèmes de représentations postérieurs (sans oublier qu'il s'agit de représentations de représentations, puisqu'on traque la mémoire d'un événement perçu, déjà médié) et de leurs déterminants. La mémoire collective - souvent les mémoires de groupes - interfère au premier chef, cette mémoire qui est plus une mémoire "constituante" qu'une mémoire "constituée", pour reprendre les termes d'Henri Desroche [2]. Que le phénomène soit conscient ou inconscient, peu importe pour l'historien, sauf en ce qui concerne le contrat qui lie moralement les deux partenaires de l'interview.

Prenons l'exemple des communistes français. On sait la prégnance de la mémoire dominante du groupe, au moins quand on s'attache à l'histoire de la vie militante. Le Parti communiste français entretient depuis sa création un double rapport à l'histoire qui détermine sa propre interprétation des événements, et l'importance qui lui est faite dans le fonctionnement du système. D'une part, il se conçoit non pas comme un objet d'histoire, mais comme un sujet, comme l'agent décisif du processus historique qui doit aboutir à la fin de l'histoire, et comme un parti-société ou contre-société, pour reprendre la terminologie d'Annie Kriegel, un parti qui est porteur d'un modèle social, celui de l'utopie communiste. D'autre part, sa propre histoire est instrumentalisée, car elle est conçue comme un puissant facteur de cohésion idéologico-organisationnelle. On sait que les fluctuations de la stratégie politique suivie par la direction a amené des ajustements souvent radicaux dans l'interprétation de sa propre histoire. Cette aptitude se caractérise presque toujours par le refus de reconnaître l'existence de ces ajustements ; l'histoire officielle du communisme français est un palimpseste.

Comme la (re)construction, l'extrapolation est commune à presque tous les témoins, qui les conduit à généraliser leur expérience individuelle. C'est là l'une des sources majeures de l'incompréhension entre l'historien et le témoin, un témoin qui souvent ne retrouve pas, dans le tableau qui est fait du passé qu'il a vécu, la réalité du passé qu'il a pour sa part perçue. Cette distance peut devenir rejet. Celui-ci est manifeste dans ce jugement définitif tellement entendu : qui n'a pas vécu la période ne peut pas la comprendre. Or, se trouve très souvent, à l'origine, la généralisation à tous d'une expérience nécessairement individuelle, nécessairement spécifique. L'histoire de la Main-d'Oeuvre-Immigrée (MOI) pendant la guerre nous en donne un exemple. Cette structure, qui dépendait du PCF, organisait les militants étrangers dans ses groupes de langues ou sections, ainsi des sections italienne, roumaine, juive, arménienne etc. Plusieurs ouvrages et de nombreux mémoires, publiés ces dernières années, ont montré leur contribution majeure, longtemps oubliée, à la résistance française. Parmi ces mémoires, nous en relèveront deux, parmi les plus importants. Adam Rayski a été responsable de la section juive de la MOI, quand Boris Holban était responsable militaire des FTP-MOI de la Région parisienne. Deux militants d'une même organisation donc, mais deux histoires, deux comportements, deux appréhensions des événements si différents, tant le vécu d'un "politique" et celui d'un "militaire" sont de nature différente, renforcés par le contraste des personnalités [3].

La rehiérarchisation est un mécanisme proche de l'extrapolation. Le témoin tend à hiérarchiser les événements qu'on lui demande d'évoquer, en fonction de son expérience individuelle. L'importance des engagements militaires dans l'histoire d'un résistant peut l'amener aussi bien à surestimer la contribution de la résistance intérieure à la libération du territoire qu'à relativiser le poids des contraintes de la vie quotidienne. Si l'historien en est conscient et mesure le danger, le témoin risque de ne pas se retrouver dans le récit qu'il lira.

L'effet de l'immédiateté est d'un autre ordre, et relève du statut de l'histoire et de l'historien dans la société. A cause de la diffusion de travaux historiques variés, certains ont tendance à croire que sa compétence est naturelle, son analyse immédiate, et ses contraintes professionnelles inexistantes. Chacun se pense capable de fournir l'analyse d'un événement ou d'une période. Au fond, les métiers de la pensée et de la recherche peuvent se résumer à trois cas de figures : la distance est maximale avec le mathématicien ou

le physicien, dont on ne comprend pas le discours - quand il est sur son terrain - et qui appelle une révérence à la mesure de cette distance. On ne comprend pas mieux le philosophe, en général, même si l'on doute plus souvent de son utilité. Dans le cas de l'historien, la distance n'existe ni avec l'objet - on comprend tout ou pense tout comprendre -, ni avec l'individu - le pouvoir d'interprétation est une compétence immédiate, non technique, donné à tout individu cultivé.

Reconnaître les mécanismes qui opèrent dans le témoignage constitue, en l'occurrence, l'un des signes de la compétence historique. D'autant que l'historien doit également se méfier des illusions qu'il peut avoir sur ce type de sources. Dans un numéro spécial des *Annales* publié en 1980, quand l'histoire orale en France avait le vent en poupe, Dominique Schnapper avait mis en garde contre la double illusion de réalité - on pense toucher le vécu lui-même - et de totalité - on croit atteindre le tout de l'individu, du groupe familial, voir du groupe social -. Le risque est grand, en laissant "parler" le document, de succomber à une fascination non productive du sens recherché. Les mythes de l'âge d'or et du bon sauvage sont fréquents pour qui recueille les traces d'une culture disparue, entraîné à croire, comme son interlocuteur, à l'harmonie et à la stabilité parfaites de la société disparue. Nous suivons Freddy Raphaël qui invite à restituer les propriétés dynamiques des systèmes sociaux.

Il semble, en outre, qu'une apparente légitimité soit aussi porteuse d'illusion. Chacun convient que le document écrit laisse des blancs importants. Ils ne rendent également que très imparfaitement des sentiments ou des comportements individuels. Les travaux sur les représentations mentales tendent déjà, cependant, à nuancer l'assertion. Mais, au-delà, les distorsions sont-elles moins risquées sur ces sujets, alors même qu'il est difficile de croiser le témoignage avec d'autres sources ?

Enfin, l'historien a souvent tendance à oublier qu'il est partie prenante de l'entretien, qu'il intervient dans la construction du témoignage qu'il enregistre. La différence avec l'écrit est là flagrant, malgré l'illusion de la transparence. Il y a bien contrat entre les partenaires, l'historien doit en mesurer les implications avant l'interview comme avant l'écriture. Dans son ouvrage majeur sur *l'expérience concentrationnaire*, Michael Pollak présente un cas limite, car l'identité est en jeu ; le témoignage apparaît comme un véritable instrument de reconstruction identitaire qui dépasse largement la fonction informative [4].

L'exemple est limité, mais nous conforte dans le premier bilan que nous voulons tirer. D'une part, il nous semble impossible de considérer le témoignage oral sur le même plan que la source écrite. Il ne s'agit en rien de faire accroire la fiabilité apriorique de cette dernière ; est-ce utile de répéter les précautions qu'appelle son traitement ? Mais si le statut peut être ambigu, et la zone intermédiaire assez importante où s'entremêlent écrit et oral, comme dans le cas des journaux personnels tenus au jour le jour par les témoins-acteurs, le traitement est résolument différent, tant sont spécifiques les mécanismes mis en oeuvre dans le témoignage. Sans doute la formation traditionnelle rend les historiens plus habilités à la critique des documents écrits, mais ce n'est pas en gommant les spécificités fondamentales de la source orale qu'on aidera à fournir des clés d'analyse. Pour reprendre les termes d'un article très critique de Jean-Jacques Becker, elle est, à la différence de l'écrit (sauf à la marge), une archive provoquée, "or, quelle que soit l'apparence de l'archive provoquée, elle a toujours le même inconvénient : elle a toujours été constituée plus ou moins longtemps après l'événement et est donc comptable de tout ce qui a été dit ou écrit *a posteriori*." [5].

La mise en évidence de quelques mécanismes consubstantiels du témoignage oral suffit donc à beaucoup pour récuser ce type de sources. Elle se veut au moins un avertissement sévère. Pour autant, les dangers diffèrent suivant les fonctions qu'on assigne à la dite source. Nous distinguerons trois cas de figure.

L'utilisation du témoignage oral dans une recherche "classique", fondée pour l'essentiel sur les sources écrites constitue le cas à la fois le plus fréquent et le plus dangereux. Il s'agit en général de conforter une hypothèse ou de remplir un silence laissé par les lacunes de l'écrit. Il ne s'agit donc ni de mettre en série, ni de s'interroger sur un quelconque échantillonnage ; le témoignage est source d'histoire parmi d'autre, et non objet d'histoire. Là les mécanismes pervers que nous avons succinctement présentés jouent à plein, et éviter ces écueils devient une priorité. Pour ce, il nous semble que deux voies sont possibles, la spécialisation du témoin et la compétence de l'historien.

Les FTP-MOI de la Région parisienne nous fournissent un double exemple illustrant la première voie. Dans l'entretien préalable à l'écriture de ses mémoires, Boris Holban, chef militaire du groupe avant et après Manouchian, nous a proposé deux types de discours. Le premier, stéréotypé, portait sur l'attitude des communistes en 1940, leur résistance précoce et les débuts des actions armées. Révélateur de la prégnance des mémoires de groupe, le discours était sans intérêt sur le plan factuel. Le phénomène était d'autant plus frappant qu'Holban fut prisonnier de guerre tout le second semestre 1940, avant de s'évader. En revanche, l'apport de son témoignage est essentiel quand il parle de l'organisation dont il a été responsable, des structures qu'il a mises en places, des groupes qu'il a dirigés, de la vie clandestine qu'il a vécue. La remarque vaut également pour les policiers. La Brigade spéciale 2 (BS2) des Renseignements généraux (préfecture de Police de Paris) a traqué des mois durant ces clandestins ; en trois filatures qui se sont succédées toute l'année 1943, l'essentiel des FTP-MOI a été ainsi repéré et arrêté. L'appareil de renseignement et de répression de la préfecture de Police de Paris était d'une particulière complexité dans cette période qui vit se multiplier des structures spécialisées. L'aide technique de deux anciens responsables de la 1ère section des RG de l'époque nous a été indispensable pour en démêler l'écheveau. Est-ce nécessaire de dire que leurs développements sur les soit-disant 150 000 fusillés de l'épuration n'étaient pas, sur le plan strictement factuel, des plus productifs ?

Cette productivité appelle aussi une compétence maximale du côté de l'historien. Pour résumer, il doit en savoir plus que le témoin, et presque autant sur le domaine très précis de ses interrogations. Il vient dès lors rechercher l'information supplémentaire, marginale comparée à l'ampleur de l'entretien. Quelquefois essentielle cependant. Samy Cohen le souligne à partir de l'exemple de la décision en politique étrangère. Un bon entretien, précise-t-il, demande des journées, voire des semaines de préparation. "La qualité d'un entretien dépend (du sujet et) du degré de préparation du chercheur et de sa vigilance. L'enquête doit savoir qu'il a à faire à un spécialiste, pas à un dilettante absorbant quelques vagues généralités que les diplomates savent si bien distiller, et que ses dires seront soumis à la vérification par le biais d'autres témoignages" [6]. Cette vérification est un préalable à l'écriture pour Patrick Weil, un impératif catégorique. Outre les très nombreuses archives écrites qu'il a dépouillées, il appuie son histoire de la politique française d'immigration sur un ensemble de 120 entretiens avec des décideurs publics, des acteurs variés, des organisateurs de la politique d'immigration. Mais aucune information issue de ces entretiens n'aura été retenue, précise-t-il, si elle n'a été confortée par des preuves écrites, ou, exceptionnellement, si elle n'a été recoupée une à deux fois oralement. Là encore, l'entretien n'a été fructueux qu'à partir du moment où l'interlocuteur s'est aperçu qu'il était en face d'un vrai spécialiste du sujet [7].

Mais quand il s'agit de comprendre, de reconstituer, de transcrire une expérience individuelle, l'information fournie par le témoin de marginale devient centrale. Il s'agit le plus souvent d'études exhaustives qui portent sur un ou quelques récits. Les conditions changent autant que les objectifs, un véritable contrat engageant les deux protagonistes, tandis que les deux couples passé-présent et témoin-historien surdéterminent l'échange. Autre méthode de travail également, avec des entretiens très longs et une connaissance approfondie des considérants sociaux, culturels et politiques d'une expérience dont il faut rendre compte. Il en est ainsi dans les travaux de Michael Pollak, et singulièrement dans l'ouvrage sur *l'expérience concentrationnaire*, où il privilégie dans son analyse trois témoignages de déportées, Margareta (Vienne), Myriam (Paris) et Ruth (Berlin). Comme l'indique le sous-titre de son ouvrage, la question identitaire est au cœur de ces récits, qui se pose d'abord à l'individu dans les situations transitoires et traumatiques où il perd ses cadres de référence traditionnels. L'approche biographique devient un instrument d'investigation privilégié pour rendre compte aussi bien de l'expérience concentrationnaire que des difficultés de la réinsertion. On mesure combien la détermination de l'objet et des objectifs est essentielle dans le choix de l'histoire orale.

Avec la constitution de corpus de sources orales, on retrouve la centralité du témoignage oral, voire son caractère exclusif. Mais là, le nombre et la représentativité sont à la racine du travail qui s'engage. Tel est le cas dans l'enquête que lancèrent Dominique Schnapper et Danièle Hanet en 1975 sur l'histoire de la Sécurité sociale, et qui déboucha sur un rapport d'activité cinq ans plus tard [8]. Elle a résumé les objectifs qu'elle s'était fixés, dans la constitution d'un nouveau type d'événement : "L'invisible quotidien, les possibles censurés par l'illusion rétrospective de la nécessité, les interprétations contradictoires, en un mot le vécu des survivants de la Sécurité

sociale constitue des objets que seuls les témoignages oraux permettent de récupérer et de transmettre aux historiens de l'avenir" [9]. Des travaux de Freddy Raphaël et Geneviève Herberich-Marx sur la *Mémoire plurielle de l'Alsace*, nous retiendrons qu'ils ont privilégié deux communautés déracinées dont la culture spécifique est menacée de disparition, les Juifs de la campagne alsacienne et les Juifs des oasis du Sud algérien transplantés en Alsace. Ils insistent bien sur la nécessité de déterminer un échantillon, en fonction de la thématique précise de chaque enquête, qui rendra compte de la diversité des options et des responsabilités, même si cet échantillon ne peut être qu'approximatif [10]. La question s'est reposée en France dans une action que lance la Fondation pour la mémoire de la déportation, issue d'une association d'anciens déportés et internés, la FNDIRP, et, depuis, largement ouverte aux autres associations. La Fondation se fixe comme l'un de ses objectifs le recueil d'une centaine de témoignages d'anciens déportés de toutes catégories. C'est dire que la question de l'échantillonnage, de la représentativité des choix, est cardinale. On relèvera deux modalités de cette entreprise. D'une part, des professionnels de la vidéo, certes sensibilisés au sujet, mais également convaincus de l'importance du support de l'image dans le recueil et la transmission des témoignages, y sont très directement associés. L'expérience n'est pas nouvelle, y compris sur le sujet, ainsi de l'entreprise comparable lancée il y a de nombreuses années par Yale University (Etats Unis) en direction des rescapés de la "solution finale" ; elle n'en pose pas moins la question de l'impact de ce nouveau support, la vidéo, sur le témoignage recueilli. Un nouveau débat s'engage ainsi, après celui sur l'utilisation du magnétophone ou son bannissement. Autre caractéristique et autres partenaires, des historiens sont associés au projet, en fixant les cadres et les objectifs, en préparant l'échantillonnage, avant de voir les entretiens qui sont réalisés par les professionnels de l'audiovisuel, et qui n'interviennent que marginalement dans le récit recueilli [11].

Fort de ces trois exemples pris parmi bien d'autres, on mesure l'importance du déplacement des priorités. On ne recherche pas la Vérité, avec un grand V, mais la vérité du témoin en situation, à telle date, dans telle situation, face à tel interviewer. Dès lors, les mécanismes que nous avons présentés dans notre première partie ne sont pas un obstacle ; ils sont une composante du récit. Les blancs et les erreurs ont autant d'intérêt que l'information telle qu'on l'entend classiquement. Mais la connaissance de ces mécanismes et le repérage de ces blancs est, après coup, la condition d'une bonne exploitation de ces archives orales. De nouvelles règles viennent s'ajouter à celles déjà énoncées. La première tient au choix des témoins. Le nombre doit être suffisant, et l'échantillonnage sérieux. Il ne s'agira jamais, ou rarement, d'obtenir un groupe exactement représentatif, au sens où l'entendent les sondeurs, mais de rendre compte de la diversité du groupe visé, en sachant les contraintes qu'imposent la distance avec l'événement et la demande sociale. Quant à la méthode à suivre, elle semble s'imposer : à l'inverse du témoignage individuel conçu comme source d'informations complémentaire, le recueil d'archives orales interdit l'entretien directif. D'une part il faut se garder de limiter le champ des questionnements possibles, tant on sait qu'un document, quel qu'il soit, suscite une pluralité de lectures, singulièrement quand le lecteur reprend le document quelques décennies après sa réalisation. Il faut donc éviter de corseter l'entretien dans une problématique nécessairement spécifique. D'autre part, il faut recueillir au plus près l'image et le discours que le témoin construit, la construction elle-même étant porteuse de sens. Corriger les erreurs sur le moment serait s'empêcher de rendre compte de cette construction. Comme l'a rappelé Freddy Raphaël, il faut simplement contourner le danger d'une dispersion totale de l'information en structurant l'entretien autour des pôles qu'anime le champ propre à chaque recherche.

Les trois cas de figure que nous avons distingués - le témoignage oral comme complément, le témoin objet d'histoire, le corpus d'archives orales - montrent combien l'utilisation des sources orales appelle une méthodologie, suit des modalités, obéit à des impératifs différents suivant les objectifs qu'on se fixe. Dans tous les cas il faut avoir conscience des spécificités du témoignage oral pour en exploiter tous les fruits.

-
- [1] Daniel Cordier dans "Questions à l'histoire orale", *Cahiers de l'IHTP*, 4, juin 1987, p. 74 et Jean Moulin, *l'inconnu du Panthéon*, Paris, Jean-Claude Lattès, 1989 (2 vol. parus).
- [2] Henri Desroche, *Sociologie de l'espérance*, Paris, 1973.
- [3] Adam Rayski, *Nos illusions perdues*, Paris, Baland, 1985 ; Boris Holban, *Testament*, Paris, Calmann-Lévy, 1989.
- [4] Michael, Pollak, *L'expérience concentrationnaire. Essai sur le maintien de l'identité sociale*, Paris, Métailié, 1990.
- [5] Jean-Jacques Becker, "Le handicap de l'a posteriori", dans "Questions à l'histoire orale", *op. cit.*, p. 95. Il emprunte à Jacques Ozouf les termes d'"archives provoquées".
- [6] Samy Cohen, "Modèles conceptuels et méthodes d'enquête", dans *Histoire politique et sciences sociales*, Denis Peschanski, Michaël Pollak et Henry Rousso (dir.), Bruxelles, Complexe, 1991, p. 78.
- [7] Patrick Weil, *La France et ses étrangers. L'aventure d'une politique de l'immigration 1938-1991*, Paris, Calmann-Lévy, 1991.
- [8] Dominique Aron-Schnapper, Danièle Hanet et al., *Histoire orale sur archives orales. Rapport d'activité sur la constitution d'archives orales pour l'histoire de la Sécurité sociale*, Paris, 1980.
- [9] Dominique Aron-Schnapper Danièle Hanet, "D'Hérodote au magnétophone : sources orales et archives orales", *Annales ESC*, 1, janvier-février 1980, p. 186.
- [10] Freddy Raphaël et Geneviève Herberich-Marx, *Mémoire plurielle de l'Alsace. Grands et servitudes d'un pays des marges*, Strasbourg, Oberlin, 1991.
- [11] La Fondation de la déportation est présidée par Marie-Claude Vaillant-Couturier, et dirigée par le colonel Mercier. Henri-Charles Zénou et l'IFOREP assurent le recueil de témoignages, en relation avec Manette Martin-Chauffier pour la Fondation. L'expertise historique a été confiée à l'IHTP.

À lire dans la même rubrique :

- Avant-Propos
- Du mythe à l'historiographie par Michel Trebitsch
- Définitions et usages, Danièle VOLDMAN
- Les témoins de la souffrance, Karel Bartosek
- La mémoire et l'histoire, Robert FRANK
- A l'écoute des assureurs, Michèle Ruffat
- Les électriciens, les gaziers, les hommes de sciences et les autres, par Alain Beltran et Jean-François Picard
- Intellectuels au micro, par Michel Trebitsch
- Récits d'urbanistes après les ruines, par Danièle Voldman
- Les comités d'histoire des ministères et des administrations par Alain Beltran
- L'entretien en sociologie, Michael Pollak
- Technique de l'entretien historique, Dominique Veillon